

DÉPARTEMENT

Séance du 2019

ORNE

NOMBRE

de Conseillers en exercice

de présents

de votants

**Date de la convocation**

2019

**Date d'affichage de la convocation**

2019

**Objet de la délibération****Frelons asiatiques**

---

N°2019---

L'an deux mil dix neuf,

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures, le Conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, le \_\_\_\_\_ s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de \_\_\_\_\_ Président.

PRÉSENTS :ABSENTS EXCUSÉS :

M. \_\_\_\_\_ été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département désigné par le décret n° 2017-595, peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction (art. L 411-8 du code de l'environnement). Un arrêté préfectoral devait préciser les conditions de réalisation des opérations. En l'absence d'un tel arrêté, les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

La communauté de communes propose au conseil, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagée par le Conseil départemental, de prendre en charge ces frais.

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 2121-29  
Après en avoir délibéré, (*modalités de vote à préciser*)**DECIDE**

1. La communauté de communes prendra en charge, pour l'année 2019, une partie des factures de destruction de nid de frelons asiatiques
2. L'aide communautaire ne pourra pas excéder ---% du cout TTC de la facture
3. L'aide communautaire ne pourra pas excéder --- €
4. La prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques
5. L'instruction des dossiers et le versement de la prise en charge sont confiés au Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornaï
6. De charger M. le Président de mener à bien cette affaire et de signer tous documents s'y rapportant

Pour extrait certifié conforme.  
Le Président,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du